



Le 4 avril 2019

M. Jean-Yves Le Drian  
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères  
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
37, quai d'Orsay  
75007 Paris

Objet : Observation du procès dans l'affaire du meurtre de Jamal Khashoggi

Monsieur le Ministre,

Il a été porté à notre attention que des représentants gouvernementaux de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi que de la Russie et de la Chine, assistent au procès à Riyad de 11 suspects accusés du meurtre du journaliste saoudien Jamal Khashoggi, le 2 octobre 2018, dans les locaux du consulat d'Arabie saoudite à Istanbul. À ce jour, les médias n'ont pas pu assister aux audiences et l'identité des personnes appelées à comparaître ainsi que les accusations pesant sur elles n'ont pas été divulguées. À l'exception de diplomates, les responsables saoudiens n'ont pas autorisé le suivi indépendant de la procédure. C'est un motif de grave préoccupation.

Les organisations de défense des droits humains et les médias ont depuis longtemps documenté les graves [déficiences](#) du système de justice pénale saoudien, notamment de longues périodes de détention sans inculpation ni jugement, le [manque d'accès](#) à une assistance juridique pendant la phase d'enquête, des accusations vagues sans références à des textes de loi, ni ressemblance avec infractions punissables, des pressions sur les détenus pour qu'ils signent des aveux et acceptent des peines d'emprisonnement prédéterminées afin d'éviter une détention arbitraire prolongée. Ce manque d'indépendance, de transparence et d'équité montre bien que le système de justice pénale saoudien est très en deçà des normes internationales en matière de droits humains. Nos inquiétudes sont d'autant plus fondées que les autorités demandent la peine de mort pour au moins cinq des accusés.

Le meurtre brutal par des agents du gouvernement saoudien de M. Khashoggi, éminent éditorialiste du *Washington Post* et critique des autorités saoudiennes, a mobilisé l'attention de la communauté internationale et a suscité l'indignation à travers le monde. Une affaire criminelle aussi grave qu'un assassinat devrait être jugée publiquement. Il est en effet essentiel que le public soit informé en détail sur la procédure judiciaire. L'accès à l'information sur la procédure permettrait un certain contrôle de l'équité du procès et contribuerait au droit du public de connaître des faits de la plus haute importance, ainsi qu'au respect des [normes](#) internationales relatives aux droits humains. La transparence de la procédure judiciaire servirait à renforcer le droit des accusés

à un procès équitable, à empêcher le transfert éventuel de responsabilités sur certains boucs émissaires et à garantir que la procédure judiciaire n'exonère pas les dirigeants saoudiens de leur implication présumée.

Un accord explicite ou tacite visant à maintenir le secret des audiences serait contraire aux normes internationales en matière de procès équitable. Ces normes stipulent que les audiences doivent être publiques et que le huis-clos et l'exclusion de la presse ne se justifient que dans des circonstances exceptionnelles. Cela affaiblirait aussi les condamnations publiques de l'assassinat et les engagements pris par plusieurs des représentants gouvernementaux assistant au procès que des comptes seront rendus.

Nous appelons donc votre gouvernement à informer le public des détails de la procédure en cours, sur la base des observations de vos représentants. Votre gouvernement devrait également faire pression sur les dirigeants saoudiens pour permettre à des observateurs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des groupes internationaux de défense des droits humains et des organisations internationales de médias d'assister aux audiences. La Rapporteuse spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Agnès Callamard, a déclaré dans un [communiqué de presse](#) publié le 28 mars 2019 que la procédure à huis clos était « *contraire au droit international des droits humains selon lequel le droit à un procès équitable implique le droit à une audience publique* ». Elle a également dénoncé le manque de transparence dans l'enquête et a appelé le gouvernement saoudien à ouvrir le procès au public.

Les gouvernements concernés devraient prendre les mesures nécessaires pour ne pas légitimer ce qui pourrait être un simulacre de procès. A défaut de cela, ils risqueraient de permettre aux autorités de Riyad d'exonérer de toute implication les membres les plus hauts placés du gouvernement saoudien, en déclarant un groupe d'individus coupables, et ce sans procédure régulière. Dans l'intérêt d'une justice crédible pour M. Khashoggi et sa famille, et afin de démontrer la détermination de la communauté internationale à tenir les gouvernements pleinement responsables de crimes brutaux, nous exhortons votre gouvernement à faire tout ce qui est nécessaire pour aider à garantir la transparence indispensable à la procédure.

Les organisations ci-dessous sont prêtes à en discuter plus avant avec vous.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Amnesty International

Article 19

Comité pour la protection des journalistes

Human Rights First

Human Rights Watch

PEN America

Reporters sans frontières